Image not found or type unknown

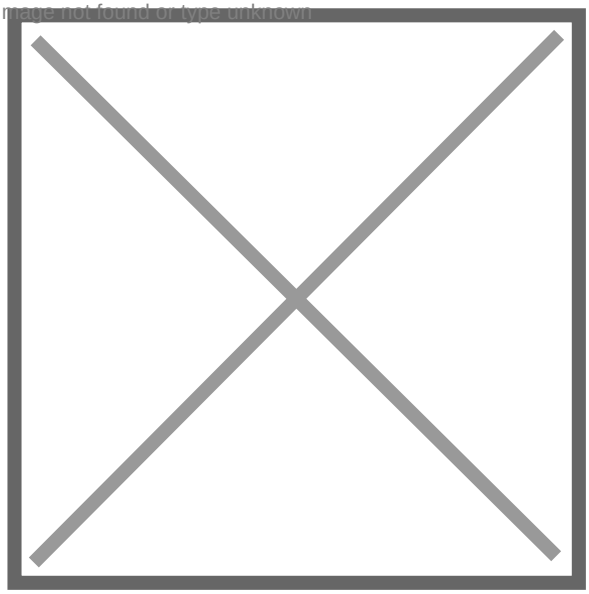

Absence de repos hebdomadaire

Par **Magg84**, le **29/10/2014** à **16:44**

Bonsoir,
Je travaille dans un commerce de détail à prédominance alimentaire.
Récemment, suite à l'absence d'un collègue, j'ai travaillé 3 semaines consécutives, dimanche compris, sans un jour de repos hebdomadaire. Chacune de ses 3 semaines comptabilisaient une dixaine d'heures supplémentaires.
L'entreprise refusant de payer les heures supplémentaires, je les récupère donc majorées en temps, par journée ou demi-journée.
Cependant est-il légale de ne pas récupérer les jours de repos hebdomadaire ?

Par **Lag0**, le **29/10/2014** à **16:56**

Bonjour,
Il est illégal de travailler plus de 6 jours par semaine. Vous devez avoir au moins un jour de repos dans la semaine.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2327.xhtml

Par **Magg84**, le **29/10/2014** à **17:05**

En effet, cependant je pensais que ma supérieure allait m'être redevable de 3 jours de repos que je n'ai pas eu en plus de mes heures supplémentaires majorées. J'aimerais savoir si je peux prétendre récupérer ces 3 jours de repos.

Par **moisse**, le **29/10/2014** à **17:11**

Bonsoir,
Comme la procédure n'est pas régulière, vous pouvez demander tout ce que vous voulez, et votre employeur accepter ou refuser tout ce qu'il veut.
Dès lors soit vous ouvrez un conflit, en demandant le paiement de ces heures supplémentaires ainsi que des dommages pour le préjudice réel sur la santé, en saisissant le conseil des prudhommes, soit vous ne voulez pas ouvrir de conflit et prenez ce que vous pourrez négocier.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés